

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS QUIZZ GFA - FACEBOOK 2020

## **Préambule**

La société GFA Caraïbes, ci-après « GFA Caraïbes », dont le siège social est situé Immeuble La Levée 106 boulevard du Général de Gaulle – 97200 Fort-de-France et immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le numéro B 381 324 912. Filiale de Generali France, Société appartenant au Groupe Generali, immatriculée sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026, organise un jeu en ligne (ci-après le « Quizz Yole GFA » ou « Jeu Concours »).

Le jeu concours est organisé sur la page Facebook® GFA Caraïbes sont gratuits et sans obligation d'achat.

En prenant part à ce jeu concours sur la page Facebook® de GFA Caraïbes, les participants pourront accéder au tirage au sort permettant de gagner 100€ de bons d'achat (tickets Kadéos) à six participants au jeu concours. Le jeu est accessible sur la plateforme de jeu Facebook® de GFA Caraïbes à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/GFACaraibes/> à travers l'application Contest à l'adresse directe suivante : <https://concours-gfa.app.do/quiz-nouveau-site-web> (ci-après la « Plateforme »).

Il est précisé que le Jeu Concours est développé et géré par GFA Caraïbes à l'exclusion de tout parrainage ou intervention de la société Facebook®, n'assurant que l'hébergement du Jeu Concours au sein de sa Plateforme.

Le présent document est le règlement du Jeu Concours, ci-après dénommé le « Règlement ». Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du Jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par GFA Caraïbes.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

L'ensemble des documents susmentionnés sont mis à disposition et accessibles à tout utilisateur et participant pendant la durée du Jeu. Il est demandé à ces derniers d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou imprimer l'ensemble des textes susmentionnés afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

## **Article 1 : Conditions d'accès**

### **1.1.**

La participation au Jeu concours est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous:

- (i) personne physique et majeure résidant en Martinique en Guadeloupe ou en Guyane française,
- (ii) disposant d'un accès Internet et d'une adresse e-mail personnelle valide,
- (iii) disposant d'un compte Facebook® et accédant au Jeu Concours via la Plateforme de jeu Facebook® GFA Caraïbes pendant la durée indiquée au sein de la publication de jeu concernée, à l'adresse suivante <https://www.facebook.com/GFA Caraïbes>.

GFA Caraïbes procèdera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au Jeu Concours ne pourra être validée.

#### 1.2.

La participation au Jeu Concours est limitée à une inscription au tirage au sort telle que détaillée à l'article 2 ci-dessous.

#### 1.3.

L'accès au Jeu concours est interdit aux salariés de GFA Caraïbes et prestataires et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu Concours, y inclus les membres de leurs familles proches (ex : conjoint, concubin, enfant, sœur et frère, parent, partenaire de PACS).

### **Article 2 : Participation**

#### 2.1.

Le Jeu Concours est ouvert à toute personne répondant à l'ensemble des conditions mentionnées à l'article 1.1 ci-dessus, à l'exclusion de toute personne mentionnée à l'article 1.3.

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 3.1, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

- Se rendre sur la page [https://www.facebook.com/GFA\\_Caraïbes](https://www.facebook.com/GFA_Caraïbes)
- ou se rendre sur le site internet de GFA Caraïbes : <https://www.gfacaraibes.fr/>
- ou se rendre sur la publication dédiée à l'adresse : <https://concours-gfa.app.do/quiz-nouveau-site-web>
- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée
- Lire, comprendre et accepter sans réserve le Règlement du Jeu disponible dans l'onglet « Articles » de la page Facebook® susmentionnée.

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. GFA Caraïbes se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurperait l'identité d'un tiers.

#### 2.2.

La participation au Jeu Concours s'effectue exclusivement par voie électronique sur la Plateforme de jeu Facebook® de GFA Caraïbes de manière exclusive, le tirage au sort étant réalisé par l'application Contest parmi les participants inscrits à ce dernier.

Toute participation au Jeu Concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

#### 2.3.

La participation au Jeu concours ne sera valable que si les informations requises par GFA Caraïbes sont complètes et correctes.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchués de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

#### 2.4.

Tout participant s'engage à respecter le Règlement. Tout non-respect du Règlement par le Participant, et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait, pourra entraîner son exclusion du Jeu par décision de GFA Caraïbes.

En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participant, GFA Caraïbes se réserve le droit de modifier ou mettre fin au Jeu concours sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du Jeu concours est remise en cause dans son objet.

### **Article 3 : Détermination des gagnants – remise des lots**

#### *3.1. Lots*

Les trois gagnants seront déterminés par tirage au sort entre les participants, via Facebook, réalisé le vendredi 11 décembre 2020 à 10h00. Le tirage au sort est effectué par l'application Facebook Contest. Les gagnants seront contactés par mail et/ou par téléphone. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par GFA Caraïbes. Si les circonstances l'exigent, GFA Caraïbes se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

#### *3.2. Détermination des gagnants*

Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort qui sera effectué vendredi 11 décembre 2020, dans la base des données des personnes inscrites aux tirages au sort.

#### *3.3. Information des gagnants / remise des prix*

GFA Caraïbes informera les gagnants par courrier électronique, le jour du tirage au sort. A cette occasion les gagnants se verront avisés des modalités de mise en possession de leur dotation.

Les gagnants devront utiliser leur lot à la date indiquée. A défaut de retour dans les délais indiqués, les gagnants perdront leur prix sans que la responsabilité de GFA Caraïbes soit engagée, ni une quelconque indemnisation due.

Nonobstant ce qui précède, la société organisatrice se réserve également le droit de conserver les lots qui auraient dû être attribués au gagnant défaillant et d'en disposer comme elle le souhaite.

### **Article 4 : Modification / arrêt du Jeu concours**

#### 4.1.

GFA Caraïbes se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu concours conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à un virus ou non), de la Plateforme ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communication, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, aux données ou bases de données.

#### 4.2.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu Concours devait intervenir, GFA Caraïbes s'engage à le notifier aux participants par courrier

électronique et/ou par publication au sein de la Plateforme via l'application dédiée et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu Concours.

En présence de modification du présent Règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu Concours par les participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu Concours en contactant GFA Caraïbes.

#### 4.3.

En cas de modification des conditions du Jeu Concours, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu Concours, la responsabilité de GFA Caraïbes ne pourra être engagée et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

#### 4.4.

Chacun des Participants accepte enfin que GFA Caraïbes puisse mettre fin au Jeu Concours, ou lui apporter des modifications à tout moment dans l'hypothèse où elle constaterait un nombre important d'abus et tricheries que cela soit lors de l'inscription au Jeu concours ou son déroulement même.

L'annulation ou la modification du Jeu Concours sera communiquée aux participants par publication sur la Plateforme ou par tout moyen que GFA Caraïbes jugerait opportun.

### **Article 5 : Exonération et limitation de responsabilité**

GFA Caraïbes ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

(i) d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y inclus la Plateforme et l'application (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu-Concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque ;

(ii) de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des Condition d'Utilisations au regard des informations et moyens en sa possession ;

(iii) de tout défaut de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement, à la conformité des lots aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots offerts (dans les conditions normales d'utilisation) qui ne seraient pas ses propres produits.

GFA Caraïbes décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés par des événements indépendants de sa volonté, issus de l'utilisation du lot, ou de la prestation d'un fournisseur.

### **Article 6 : Frais de participation**

Le Jeu Concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Le Règlement est mis gratuitement à la disposition des participants sur la Plateforme dédiée au Jeu.

Pour les participants accédant au Jeu concours via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion au site engagés pour la participation au Jeu Concours ne seront pas remboursés aux participants.

## **Article 7 : Différend**

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu Concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de GFA Caraïbes par courrier à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Jeu Concours et maximum dans un délai de soixante (60) jours après la désignation des gagnants.

En cas de contestation ou de réclamation concernant les prix attribués, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de GFA Caraïbes, par e-mail à l'adresse [communication@gfa-caraibes.fr](mailto:communication@gfa-caraibes.fr) ou par courrier à l'adresse mentionnée en préambule dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix.

Chaque participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de GFA Caraïbes préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

Le Règlement est soumis au droit Français. Dans le cas où aucune solution amiable ne serait trouvée entre le(s) participant(s) et GFA Caraïbes, tout litige découlant du présent Règlement sera soumis au tribunal de Fort de France.

## **Article 8 : Notice d'information sur les données à caractère personnel**

### **Identification du responsable de traitement**

Cette notice d'information a pour objet de vous informer de manière plus détaillée des traitements de données à caractère personnel vous concernant mis en œuvre par :

**GFA CARAÏBES** : Imm. La Levée – 104-106 Bd du Général de Gaulle - 97200 Fort-De-France

agissant comme responsables de traitement.

Le participant est informé que l'ensemble des informations demandées au sein du formulaire d'inscription du Jeu Concours sont obligatoires et mentionnées comme telles, que le défaut de réponse à ces questions par le participant lui interdira toute participation au Jeu.

Les données collectées sont strictement nécessaires à la bonne réalisation du Jeu. Toute utilisation poursuivant d'autres finalités que celles exprimées au sein du présent Règlement font l'objet d'une autorisation expresse du participant. Par sa participation au Jeu, le participant accepte le Règlement et la collecte desdites données.

GFA Caraïbes pourra publier et reproduire sur la Plateforme l'image, l'enregistrement de la voix et le nom du gagnant, pour autant que ce dernier y consente sur demande de GFA Caraïbes.

### **Les destinataires ou les catégories de destinataires**

Les données concernant le participant pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus, aux seuls personnels des services de GFA Caraïbes habilités.

Les données du participant ne seront pas transmises par GFA Caraïbes à des partenaires commerciaux ou publicitaires.

Toutefois, en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires GFA Caraïbes pourra communiquer des données à caractère personnel à des autorités administratives et judiciaires légalement habilitées.

### **Localisation des traitements de vos données personnelles**

GFA Caraïbes a adopté des normes internes en matière de protection des données et de sécurité informatique afin de garantir la protection et la sécurité des données du participant.

Aujourd'hui, les datas centers de GFA Caraïbes sur lesquels sont hébergés les données du participant sont localisés en France. S'agissant des traitements réalisés hors de GFA Caraïbes par des partenaires externes, une vigilance toute particulière est apportée quant à la localisation des traitements, leur niveau de sécurisation (opérationnel et technique) Les traitements réalisés aujourd'hui hors Union Européenne sont dans certains l'éditeur

### **Les durées de conservation**

Vos données personnelles sont susceptibles d'être conservées pendant toute la durée nécessaire à l'exécution du jeu concours, Les données seront supprimées dans les 3 mois suivants le terme du Jeu Concours, sauf accord contraire exprès du participant.

### **L'exercice des droits**

Dans le cadre du traitement que nous effectuons vous disposez dans les conditions prévues par la réglementation :

- **D'un droit d'accès** : Vous disposez du droit de prendre connaissance des données personnelles vous concernant dont nous disposons et demander à ce que l'on vous en communique l'intégralité.
- **D'un droit de rectification** : Vous pouvez demander à corriger vos données personnelles notamment en cas de changement de situation.
- **D'un droit de suppression** : Vous pouvez nous demander la suppression de vos données personnelles notamment lorsque ces dernières ne sont plus nécessaires ou lorsque vous retirez votre consentement au traitement de certaines données sauf s'il existe un autre fondement juridique à ce traitement.
- Du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles en cas de décès.
- **D'un droit à la limitation du traitement** : Vous pouvez nous demander de limiter le traitement de vos données personnelles.
- **D'un droit à la portabilité des données** : Vous pouvez récupérer dans un format structuré les données que vous nous avez fournies lorsque ces dernières sont nécessaires au contrat ou lorsque vous avez consenti à l'utilisation de ces données. Ces données peuvent être transmises directement au responsable du traitement de votre choix lorsque cela est techniquement possible.
- **D'un droit de retrait** : Vous avez le droit de retirer le consentement donné pour un traitement fondé sur cette base. Ce retrait vaut pour l'avenir et ne remet pas en cause la licéité des traitements déjà effectués. Il est susceptible de rendre l'exécution du contrat impossible sans être pour autant une cause de résiliation reconnue par le droit des assurances.

Cependant, le retrait de données nécessaires à l'exécution du contrat et notamment au contrôle de la pertinence des engagements réciproques, est susceptible de rendre impossible l'exécution du contrat, dès lors que ces données participent du consentement des parties à la contractualisation.

Dans une telle hypothèse, cette impossibilité d'exécution peut être une cause contractuellement définie de déchéance de garantie.

- **D'un droit d'opposition** : Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles notamment concernant la prospection commerciale à l'adresse mentionnée ci-après

Vous pouvez exercer vos droits sur simple demande en l'accompagnant d'une copie d'un titre d'identité à l'adresse [droitdaces@gfa-caraibes.fr](mailto:droitdaces@gfa-caraibes.fr) ou à l'adresse postale suivante GFA CARAÏBES - Imm. La Levée 104-106 Bld du Général DE GAULLE 97200 FORT-DE-FRANCE.

### **Droit d'introduire une réclamation**

Par ailleurs, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, 3 Place de de Fontenoy- TSA 80715-75334 PARIS CEDEX 07

### **Coordonnées du Délégué à la Protection des Données Personnelles**

Pour toute demande, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse **GFA CARAÏBES - Conformité - Délégué à la protection des données personnelles - Imm. La Levée 104 Bld du Gal DE GAULLE 97200 FORT-DE-FRANCE** ou à l'adresse électronique [droitdaces@gfa-caraibes.fr](mailto:droitdaces@gfa-caraibes.fr).

### **Article 10 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé en version Française auprès des services de GFA Caraïbes Imm. La Levée 104-106 bd du Gal de Gaulle- 97200 Fort-De-France et est disponible gratuitement au sein de l'application dédiée.